

BRAHIM CHEBILI, DG DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

«Le prix du ciment va baisser !»

S'il s'avère vrai qu'en juillet-août, saison de la construction, le prix du sac de ciment atteindra un pic de 8 dinars, d'ici quelques mois, le ciment baissera jusqu'à 7,5 dinars et même 7 dinars le sac quand nous nous serons éloignés de la grande saison de la construction, assure Brahim Chebili, directeur général des industries manufacturières au sein du ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des Mines.

Quelle est la place des matériaux de construction (ciment, céramique, sanitaire, rond à béton...) dans la direction générale des industries manufacturières ?

Au niveau du ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines, le département des industries manufacturières est divisé en 3 secteurs :

- industries mécaniques et électriques
- industrie des matériaux de construction,
- industrie agroalimentaire / industrie du textile-habillement.

L'industrie compte 5.670 entreprises de plus de 10 personnes (dont 2.620 totalement exportatrices) avec 515 mille postes d'emploi et un taux de croissance de 4% en 2012-13.

Les industries les plus importantes sont les industries mécaniques et électriques (IME, qui assurent 46% des exportations industrielles et 37% des exportations globales de la Tunisie). Quant à la stratégie industrielle de la Tunisie, elle se déploie en plusieurs axes : développer de nouvelles techniques des industries à haute valeur ajoutée, le développement des infrastructures de qualité, les laboratoires, les centres techniques, la logistique, les zones franches, la facilitation des procédures administratives... Et pour véhiculer cette approche, plusieurs programmes et mécanismes d'amélioration de la compétitivité sont en cours : programme de mise à niveau, programme national de la qualité, programme d'investissement dans la recherche, programme de compétitivité des entreprises et de facilitation d'accès au marché...

Aujourd'hui, quand on parle de matériaux de construction, on pense systématiquement aux problèmes du ciment...

Nous allons y venir... mais d'abord un mot sur le rond à béton; un produit stratégique soumis au contrôle systématique à l'import par l'Innorpi et où 5 sociétés sont autorisées à le produire en Tunisie dont El Fouladh. Nous n'importons que les gammes que l'on ne produit pas localement ; telles que les calibres 32 et 25 et le RB 500 (qui est destiné aux travaux



Brahim Chebilli : «Si l'hémorragie de la contrebande continue, nous n'aurons plus d'industrie !»

publics où cette gamme permet d'utiliser moins de 20% d'acier, par exemple dans un barrage, un hôtel... De ce côté, les besoins du marché local sont satisfaits et on n'importe qu'exceptionnellement. Le souci réel, c'est l'acier algérien dont l'entrée sur notre marché influe grandement sur les ventes d'acier des sociétés nationales car, entré en contrebande, il ne paye pas d'impôts. En 2012, il a fait baisser de 40% les chiffres des ventes locales. En 2013, ces pertes sont estimées entre 25 et 30% et des entreprises ont failli fermer leurs portes !

Malgré tout cela, depuis 2011 le prix de l'acier n'a pas augmenté car il est homologué et jusqu'à présent nous n'avons pas de problème dû à l'acier dans le bâtiment.

Mais le ciment constitue un problème autrement plus compliqué que le rond à béton qui est pourtant son pendant dans le béton armé ?

Il faut d'abord comprendre la situation générale. Le ciment est prohibé à l'importation, à l'exception des ciments spéciaux, et cela posait problème avant l'entrée de Carthage Cement en production. Maintenant, l'offre est plus importante que la demande.

Seulement, le prix du ciment qui était homologué, a été libéré depuis janvier 2014. Pourquoi?

D'abord parce que 230 millions de dinars partent à la compensation du ciment et en 2014, il est prévu que le chiffre passe à 280 MD. Ce alors que les cimentiers ne peuvent pas utiliser la subvention sur la consommation de gaz parce qu'ils utilisent le «Petcoke» (qui est un déchet de pétrole produit par eux en interne) comme carburant.

Ensuite parce que de 2011 à 2013, on n'a pas appliqué les 6% de hausse légitime par an que les cimentiers revendiquent. On a levé la subvention et on a laissé les cimentiers augmenter les prix. Quand on a libéré les prix, les augmentations ont à peine couvert les augmentations légitimes demandées par la Fédération des fabricants de ciment et le prix du sac de ciment est passé de 6 à 7,5 D.

de dire que la libéralisation des prix n'a fait passer le prix du sac de ciment que de 6 à 7,5D... C'est au-delà de 8 dinars que semble se situer l'offre.

Une fois atteint le rythme de croisière (8.000 tonnes par an) par Carthage Cement, il reste vrai qu'en juillet-août, saison de la construction, le prix du sac de ciment atteindra un pic de 8 dinars... mais nous prévoyons que d'ici quelques mois, le ciment baissera jusqu'à 7,5 dinars et même 7 dinars le sac, quand nous nous serons éloignés de la grande saison de la construction.

Il y a un fait avéré qu'il faut également bien noter pour évaluer avec justesse le marché actuel : avant la révolution, le ciment était homologué à 6 dinars mais se vendait à 12 dinars et aujourd'hui le ciment est disponible à 8 D!

Techniquement, le ciment intervient à seulement 7% au maximum dans le prix des matériaux du bâtiment et ce pourcentage diminue avec la hauteur du bâti. Il ne représente que 1% sur le prix global.

Pourquoi le vent de la libéralisation des prix n'a-t-il pas également soufflé sur le ciment blanc?

Pour le ciment blanc, une seule société, la Sotacib à Feriana, consacre 35% de sa production au marché local et 65% à l'export. Le problème, c'est le coût d'énergie qui est beaucoup plus élevé que pour la production du ciment gris. Cela peut aller jusqu'à 60% du prix de revient, et si on enlève la subvention, elle ne pourra pas tenir ; elle est restée dans la catégorie des sociétés subventionnées jusqu'à ce qu'elle fasse le nécessaire pour passer au «Petcoke».

Il faut aussi noter que le prix est homologué, et qu'il n'a été augmenté qu'en 2014.

La céramique, le sanitaire et la briqueterie connaissent-ils la même stabilité que le ciment blanc ?

En céramique, il y a 14 unités industrielles produisant pour le marché local et l'export, et des importations sur la base de cahiers des charges. Le prix et l'importation sont libres, la concurrence joue son plein rôle et nous n'intervenons que sur la qualité des produits importés. La céramique est peu touchée par le marché parallèle (de Libye surtout).

Quant au sanitaire, c'est un produit libre et concurrentiel, sans contrôle à l'importation, mais de plus en plus gêné par l'importation massive de la Turquie, la Chine et l'Égypte dont les produits ne sont parfois pas de qualité.

La brique est un produit libre, nous avons 40 briqueteries industrielles. Les meubles, bois de construction sont également libres à l'importation et les prix sont libres et déterminés seulement par la concurrence. Sont aussi libres les produits électriques, de connexion, le câblage, l'étanchéité...

A quoi les industries manufacturières doivent-elles aujourd'hui être particulièrement attentives ?

L'industrie tunisienne est aujourd'hui très fragilisée par de nombreux facteurs : les augmentations des coûts de production (énergie, masses salariales avec les revendications des dernières années, les importations de matières premières), la baisse du dinar par rapport aux principales devises, et surtout le marché parallèle...

Dans la loi de finances complémentaire, le gouvernement a pris les mesures adéquates, en commençant par les produits pétroliers avant de passer au bâtiment... des mesures sévères pour mettre fin au fléau du marché parallèle et de la contrebande. Car si l'hémorragie continue, nous n'aurons plus d'industrie!

Sarrah BAKRY

Sur le terrain, il n'est pas précis

La DGIM certifiée ISO 9001

En 2010, l'Institut national de la normalisation et la propriété intellectuelle (Innorpi) a attribué la certification ISO 9001 à quatre directions générales du ministère de l'Industrie, dont la Direction générale des industries manufacturières qui s'était engagée dans le système de qualité ISO 9001 depuis début 2009, pour améliorer la qualité des services adressés aux entreprises (les 4 directions traitent à elles seules plus de 20.000 dossiers par an, dont le renforcement de la compétitivité des entreprises industrielles et l'assistance technique pour l'import et l'export).